

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 9 JUIN A 14 H 30

Pour affichage public conformément à l'article L2121-25 du CGCT

Etaient présents :

Marie BERTHOUMIEU

Jérôme LANDES

Maurice ANDRIEU

Christian FABRE

Alain ROUGIE

Mme HARANG absente, pouvoir donné à Jérôme LANDES

Secrétaire de séance : Jérôme LANDES, en absence d'autre candidature.

Mme le Maire fait lecture du compte-rendu de la réunion du 2 mai 2023 et le met au vote.

6 VOIX POUR

1/ Désignation délégué(e) et suppléant(e) aux élections sénatoriales de septembre 2023

Suite aux différents votes :

- Mme Marie Berthoumieu a été désignée déléguée
- Mr Jérôme LANDES a été désigné 1^{er} suppléant
- Mr Maurice ANDRIEU a été désigné 2^e suppléant

A 6 voix pour

2/ Motion relative à la menace de suppressions de postes d'enseignants sur le département du Lot

Mme le Maire indique que suite à la menace de suppressions de postes d'enseignant sur notre département et plus particulièrement à l'école d'Assier et aux différentes manifestations qui n'ont rien amené en mieux, l'Association de Défense de la Gare d'Assier et des Services Publics demande à toutes les municipalités, de prendre une motion afin de refuser la(es) suppressions de postes d'enseignants et d'acter leur maintien pour un Service Public scolaire de qualité.

Dans le cadre du projet de carte scolaire, notre département se voit retirer 4 postes d'enseignants. Ce projet est une étape supplémentaire dans le processus de liquidation des moyens d'apprentissage.

Les écoles et les élèves en grande difficulté vont être privés de l'aide spécialisée d'un enseignant, outil essentiel pour l'enseignement mais également dans la prévention et la prise en charge de la difficulté scolaire, d'un apport incontournable aux élèves et aux familles. La suppression d'un poste à l'école d'Assier fragiliserait l'enseignement avec des classes à quatre niveaux sur deux cycles ne permettant pas de porter une attention particulière aux élèves en difficulté.

Cette mesure ne tient compte ni des classes bilingues occitan, ni des conditions de travail de plus en plus difficiles pour les enseignants avec des effectifs plus nombreux, ni de l'épanouissement des enfants en milieu scolaire, élément essentiel à une bonne scolarité et pour leur équilibre.

Cette suppression de poste est d'autant plus préjudiciable aux enfants qui en ont le plus besoin, que les aides extérieures à l'école (CMP, CMPP, professionnels libéraux,...) ont de moins en moins de disponibilités compte tenu des demandes de plus en plus importantes.

Comment favoriser la réussite éducative et l'égalité des chances en diminuant chaque année, les moyens de l'Education nationale ? Chaque suppression de poste est un drame pour l'avenir des enfants. Il est indispensable que l'éducation revienne au cœur de l'action publique.

Alors que les inégalités économiques et sociales ne cessent de se creuser, il est plus que jamais nécessaire que les professionnels de l'éducation puissent sur l'ensemble de notre territoire, poursuivre leur mission de service public au sein de l'école publique sans voir leurs effectifs diminuer.

Le Conseil Municipal d'Albiac demande aux côtés des enseignants et des parents d'élèves, le maintien du poste d'enseignant de l'école d'Assier et des différentes écoles du Lot.

6 VOIX POUR

3/ Participation financière aux frais scolaires de l'école d'Aynac

Mme le Maire indique que depuis la rentrée 2020, une enfant d'Albiac est scolarisée en école maternelle à Aynac. Le conseil municipal d'Aynac ayant décidé d'augmenter la participation financière (+10%) des communes extérieures au frais de fonctionnement des écoles et s'agissant de l'école maternelle, la participation par enfant pour notre commune est de 1415.59 € pour l'année scolaire 2022/2023.

6 VOIX POUR

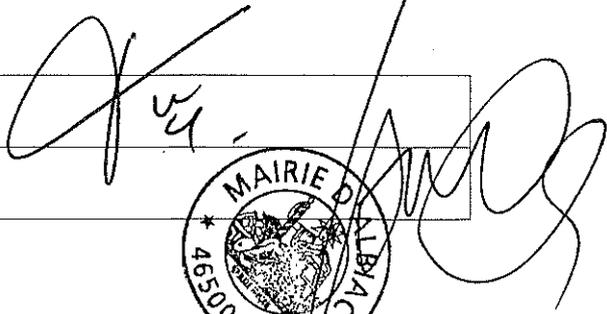
INFORMATIONS DIVERSES :

Changements spots place du village : Mme le Maire indique que l'ensemble des spots doivent être changés car ils ne sont plus étanches et en période de fortes pluies, l'ensemble des spots se disjoncte. Un devis a été demandé à la SDEL d'un montant de 1 690 € HT.

Changement du bourdon de la cloche de l'église : Le prestataire en charge de la maintenance de la cloche de notre église nous avait signalé depuis plus d'un an l'usure du bourdon. Un devis de l'entreprise HONORE pour un montant de 1 261.97 € TTC

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15h45

APPROUVE LE 9 JUIN 20233

Marie BERTHOUMIEU	
Elu secrétaire de séance	

